Affiché le 23/12/2019



### REPUBLIQUE FRANCAISE

## DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

12 décembre 2019

et qu'elle a été faite le

12 décembre 2019

Que le nombre des membres en exercice est de : 44

Présents: 31

Absents suppléés : 4

Absents excusés: 9

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° DCC2019\_12\_197

### Objet:

Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet (15h71)

# COMMUNAUTE DE COMM | ID: 039-243900560-20191218-DCC2019\_12\_197-DE | 1 chemin du Tissage — 39700 DAMPIERRE

### **EXTRAIT**

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

## Séance du mercredi 18 décembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-neuf, le 18 décembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérome FASSENET.

Présents : Brans : M. Michel ECARNOT Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain: M. Jean-Louis ESPUCHE Dampierre: M. Grégoire DURANT, Mme Joss BERNARD, M. Olivier MATHEVON, Mme Laure VALENTIN, M. Rémy MARTIN Etrepigney: M. Laurent CHENU Fraisans: M. Christian GIROD, M. Sébastien HENGY, Mme Christine MAUFFREY Gendrey: M. Pierre ROUX La Barre: M. Philippe GIMBERT Louvatange: M. Gérôme FASSENET Montmirey-le-Château: Mme Monique VUILLEMIN Mutigney: Mme Christine LECOMTE Offlanges: M. Marc BARBIER Orchamps: M. Christian RICHARD, M. Régis CHOPIN Our: M. Segundo ALFONSO Pagney: M. Michel GANET Plumont: M. Michel GREMAUX Ranchot: M. Eric MONTIGNON Rans: M. Stéphane MONTRELAY Romain: Mme Nathalie RUDE Rouffange: M. Didier TISSOT Salans: M. Philippe SMAGGHE Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS.

<u>Suppléés</u>: La Bretenière: M. Jean-Pierre VOUAUX Montmirey-la-Ville: Monsieur Christian MIGNOT Ougney: M. Nicolas TONNELIER Vitreux: M. Marc GENTY

Absents excusés: Evans: M. Jean-Luc HUDRY, M. Hervé BOUVERESSE Fraisans: Mme Martine VERMOT-DESROCHES Monteplain: M. Luc BEJEAN Orchamps: M. Denis JEUNET, Mme Jessica RAMEL Salans: Mme Stéphanie DREZET Serre les Moulières: M. Claude TERON Thervay: Mme Marie-Hélène VERMOT DESROCHES.

Secrétaire de séance : M. Segundo ALFONSO

### Procurations de vote :

Mandants : Madame Martine VERMOT-DESROCHES (FRAISANS)
M. Didier JEUNET (ORCHAMPS) Mme Jessica RAMEL
(ORCHAMPS) Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES
(THERVAY)

Mandataires: M. Christian GIROD (FRAISANS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS) Mme Monique VUILLEMIN (MONTMIREY LE CHATEAU)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h08 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.



CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLO ID: 039-243900560-20191218-DCC2019\_12\_197-DE D'ANIMATIONS TERRITORIAUX A TEMPS NON-COMPLET (15H71)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 3 décembre 2019 ;

CONSIDERANT qu'en raison des besoins du service de la Communauté de Communes Jura Nord, il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire à ces besoins ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade, ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps noncomplet, à raison de 15h71 hebdomadaire;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Pour extrait conforme, Le Président de JURA NORD, Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 39 Contre: 0 Abstention: 0

